

Testeur pour détecteurs de fumée SOLO  
**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**


SDS0086FR

CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE 1907/2006 (REACH) ET 453/2010

## 1. SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

<b>1.1</b>	<b>Identificateur de produit</b>	
	Désignation Commerciale	Testeur pour détecteurs de fumée SOLO.
	Nom Commercial	Solo A5-XXX (XXX indique les variantes client).
	N° CAS	Mélange.
	N° EINECS	Mélange.
	No. D'Enregistrement d'REACH	Aucun attribué.
<b>1.2</b>	<b>Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées</b>	
	Utilisation Identifiée	Simulation de fumée.
	Utilisations Déconseillées	Rien de connu.
<b>1.3</b>	<b>Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité</b>	
	Identification de la société	Detectortesters (No Climb Products Ltd) Edison House 163 Dixons Hill Road Welham Green Hertfordshire. AL9 7JE. Royaume-Uni
	Téléphone	+44 (0) 1707 282760
	Fax	+44 (0) 1707 282777
	Email	SDS@detectortesters.com
<b>1.4</b>	<b>Numéro d'appel d'urgence</b>	
	Tél. d'urgence	+44 (0) 1707 282760

## 2. SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

<b>2.1</b>	<b>Classification de la substance ou du mélange</b>	
	Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Aérosol 1; Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
<b>2.2</b>	<b>Éléments d'étiquetage</b>	
	Pictogramme(s) de Danger	Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) 
	Mention(s) d'Avertissement	GHS02 Danger.
	Mention(s) de Danger	H222: Aérosol extrêmement inflammable. H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
	Conseil(s) de Prudence	P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211: Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251: Récipient sous pression - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

## Testeur pour détecteurs de fumée SOLO

P410+P412: Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

### 2.3 Autres dangers

Aucun.

## 3. SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Produit tel qu'il est fourni: Aérosol.

### 3.1 Mélanges

Classification CE Non. 1272/2008

Composants Dangereux	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Pictogramme(s) de Danger et Mention(s) de Danger
Butane	50 - 100	106-97-8	203-448-7	01-2119474691-32	GHS02, Flam. Gas 1; H220, GHS04, Press. Gas (*): Gaz liquéfié; H280
Propane	10 - 25	74-98-6	200-827-9	01-2119486944-21	GHS02, Flam. Gas 1; H220, GHS04, Press. Gas (*): Gaz liquéfié; H280
Éthanol	0 - 5	64-17-5	200-578-6	Aucun attribué	GHS02, Flam. Liq. 2; H225

### 3.2 Autres informations

Pour le texte intégral de déclarations de risques et de dangers, consulter le chapitre 16.

## 4. SECTION 4: PREMIERS SECOURS



### 4.1 Description des premiers secours

Inhalation

S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Contact avec la Peau

Laver abondamment à l'eau.

Contact avec les yeux

Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.

Ingestion

Voie d'exposition peu probable.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Non attribué.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Peu probable mais si nécessaire administrer un traitement symptomatique.

## 5. SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Réceptif sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés

Eteindre l'incendie avec de l'anhydride carbonique, de la poudre chimique, de la mousse ou de l'eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'échauffement peut provoquer une élévation de la pression avec risque d'éclatement.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Si cette action ne présente aucun danger, éloigner les conteneurs de la zone d'incendie, sinon exposés au feu, ils risquent d'éclater.

### 6. SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Le produit est un aérosol. Il est peu probable de présenter des risques de déversement ou de fuite. En cas de rupture, le contenu déversé devrait être maîtrisé comme tout déversement de solvant.

- |  |  |
|--|--|
| <b>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b> | Assurer une ventilation adéquate. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.   |
| <b>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement</b>                           | Ne pas jeter de grandes quantités dans les eaux de surface ou dans les égouts.   |
| <b>6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>                         | Ramasser mécaniquement et éliminer selon l'article 13. Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Transférer dans un conteneur à couvercle pour mise à disposition ou récupération. Les récipients ne doivent être ni percés, ni détruits par incinération, même lorsqu'ils sont vides. |
| <b>6.4 Référence à d'autres sections</b>   | Consulter Aussi les Section: 8, 13.  |

### 7. SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- |  |  |
|--|--|
| <b>7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>   | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Pratiquer une ventilation adéquate. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Se laver soigneusement les mains après manipulation. |
| <b>7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités</b> | Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.   |
| Température de stockage  | Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.   |
| Temps limite de stockage   | Stable dans les conditions normales.   |
| Matières incompatibles   | Non attribué.  |
| <b>7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>  | Simulation de fumée.   |

### 8. SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 Paramètres de contrôle**  
**8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail**

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m³)	Remarque:
Butane	106-97-8	600	1450	750	1810	LEP
Éthanol	64-17-5	1000	1920	-	-	LEP

LEP: Limite d'exposition Professionnelle (WEL: UK HSE EH40)

- |  |                                     |
|--|-------------------------------------|
| <b>8.1.2 Valeur limite biologique</b>        | Non fixé.                           |
| <b>8.1.3 PNECs et DNELs</b>                  | Non fixé.                           |
| <b>8.2 Contrôles de l'exposition</b>         |                                     |
| <b>8.2.1 Contrôles techniques appropriés</b> | Pratiquer une ventilation adéquate. |

## Testeur pour détecteurs de fumée SOLO

### 8.2.2 Équipement personnel de protection

Protection des yeux/du visage



Si le contact avec les yeux est probable: Porter un équipement de protection pour les yeux (lunettes de protection, écran facial ou lunettes de sûreté).

Protection de la peau (Protection des mains/  
Divers)



Porter des gants adaptés si un contact prolongé avec la peau est probable.  
Gants: Caoutchouc nitrile, NBR.

Protection respiratoire



Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Manipulation de quantités plus importantes: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN14387 ou EN405) peut être approprié.

Dangers thermiques

Non applicable.

### 8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement

Ne pas jeter de grandes quantités dans les eaux de surface ou dans les égouts.

## 9. SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aérosol.
Couleur	Incolore.
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Non déterminé.
pH	Non déterminé.
Point de fusion/point de congélation	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	-44 °C
Point d'éclair	<0 °C
Taux d'Evaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Extrêmement inflammable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Intervalle de limites d'Explosivité: 1.5 – 10.9 Vol-%
Pression de vapeur	3.8 bar @ 20 °C
Masse volumique	0.58 g/cm <sup>3</sup> @ 20 °C
Densité de vapeur	Non déterminé.
Densité relative	Non déterminé.
Solubilité(s)	Non miscible à l'eau.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non déterminé.
Température d'inflammation	365 °C
Température d'auto-inflammabilité	Le produit ne s'enflamme pas de manière spontanée.
Température de décomposition	Non déterminé.
Viscosité Cinématique	Non déterminé.
Propriétés explosives	Non Explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

### 9.2 Autres informations

Solvants organiques – Contenu	98.9%
-------------------------------	-------

## 10. SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Stable dans les conditions normales.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Stable dans les conditions normales.

## Testeur pour détecteurs de fumée SOLO

10.4	<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur et lumière solaire directe.
10.5	<b>Matières incompatibles</b>	Non attribué.
10.6	<b>Produit(s) de décomposition dangereux</b>	Rien de connu.

### 11. SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1	<b>Informations sur les effets toxicologiques</b>	
11.1.1	<b>Mélanges</b>	
	Toxicité aiguë	Faible toxicité aiguë.
	Irritation	Non irritante.
	Corrosivité	Non classé.
	Sensibilisation	Non sensibilisant pour la peau.
	Toxicité à dose répétée	Non attribué.
	Cancérogénicité	Aucune preuve d'action cancérogène.
	Mutagénicité	Il n'y a aucune preuve de potentiel mutagène.
	Toxicité pour la reproduction	Non attribué.
	Danger par aspiration	Non attribué.
11.2	<b>Autres informations</b>	Aucun.

### 12. SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1	<b>Toxicité</b>	Peu toxique pour les organismes aquatiques.
12.2	<b>Persistance et dégradabilité</b>	Le produit est facilement biodégradable. Ne persistera vraisemblablement pas.
12.3	<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Le produit ne présente aucun potentiel de bioaccumulation.
12.4	<b>Mobilité dans le sol</b>	Non miscible à l'eau. Le produit devrait être peu mobile dans le sol.
12.5	<b>Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6	<b>Autres effets néfastes</b>	Aucun.

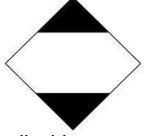
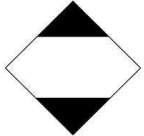

### 13. SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1	<b>Méthodes de traitement des déchets</b>	Recycler uniquement les emballages complètement vides. Les récipients ne doivent être ni percés, ni détruits par incinération, même lorsqu'ils sont vides. Aérosol non vidé: Déposer les déchets dans un centre de collecte agréé. NE PAS mettre en décharge.
13.2	<b>Autres informations</b>	L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

### 14. SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1	<b>Numéro ONU</b>	
	ADR, IMDG, IATA	UN 1950
14.2	<b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	
	ADR	1950 AÉROSOLS
	IMDG	AÉROSOLS
	IATA	AÉROSOLS, Inflammable
14.3	<b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	
	ADR	
	Classe / Classification	2 5F Gaz.
	Étiquette	2.1
	IMDG, IATA	
	Classe / Département	2.1
	Étiquette	2.1
14.4	<b>Groupe d'emballage</b>	
	ADR, IMDG, IATA	Aucun.

## Testeur pour détecteurs de fumée SOLO

<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>		
Polluant Marin		Non.
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>		Attention: Gaz.
Code Kemlar		-
IMDG EMS		F-D, S-U
<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC</b>		Non applicable.
<b>14.8 Autres informations</b>		
<b>ADR</b>		
Quantité limitée (QL)	1 L	
Catégorie de transport ADR	2	
Code de restriction dans les tunnels		Non applicable en quantités limitées.
<b>IMDG</b>		
Quantité limitée (QL)	1L	
<b>IATA</b>		
Quantité limitée (QL)	1L	
Règlement type de l'ONU		UN 1950, AÉROSOLS, 2.1

## 15. SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

<b>15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement</b>					
<b>15.1.1 Règlements de l'UE</b>					
Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation	Tous les produits chimiques ne sont pas mentionnés dans la liste.				
Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation	Tous les produits chimiques ne sont pas mentionnés dans la liste.				
REACH: Annexe XVII Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux	Tous les produits chimiques ne sont pas mentionnés dans la liste.				
REACH: Annexe XIV Liste des substances soumises à autorisation	Tous les produits chimiques ne sont pas mentionnés dans la liste.				
Plan d'action continu communautaire (CoRAP); Projet 29/02/2012	Rien de connu.				
<b>15.1.2 Règlements nationaux</b>					
Wassergefährdungsklasse (Allemagne)	WGK classe 1				
Éthanol					
Instructions techniques relative à l'air					
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Classe</th> <th>Proportion en %</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>NK</td> <td>50 – 100</td> </tr> </tbody> </table>	Classe	Proportion en %	NK	50 – 100
Classe	Proportion en %				
NK	50 – 100				
VOC-CH	98.93%				
VOC-EU	569.8g/l				
DanoisCode MAL	3-1				
<b>15.2 Évaluation de la sécurité chimique</b>	Non disponible.				

### 16. SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

#### LÉGENDE

LTEL	Limite d'exposition prolongée
STEL	Limite d'exposition (15 min)
DNEL	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
PNEC	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
vPvB	très Persistant et très Bioaccumulable
WGK	Wassergefährdungsklasse (Allemagne)
VOC	Composés organiques volatils
Code MAL	Måleteknisk Arbejdshygiejnisk Luftbehov (Réglementation sur l'étiquetage relative aux dangers d'inhalation, Danemark)
ADR	Accord européen relative au transport international des marchandises dangereuses par route (Accord européen relatif au Transport international des marchandises dangereuses par route)
IMDG	Code maritime international pour les marchandises dangereuses
IATA	Association du transport aérien international (IATA)
Press. Gas (*)	Gaz sous pression
Flam. Gas 1	Gaz inflammable Catégorie 1

#### Mention(s) de Danger

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

#### Dégagements de responsabilité

Les informations sont fondées sur les meilleures connaissances de No Climb Products Ltd et ses conseillers et sont données de bonne foi, mais nous ne pouvons pas garantir leur exactitude, leur fiabilité ou leur exhaustivité et par conséquent nous déclinons toute responsabilité concernant les pertes ou les dommages résultant de l'utilisation de ces informations. Puisque les conditions d'utilisation sont en dehors du contrôle de la société et de ses conseillers nous déclinons toute responsabilité relative aux pertes ou aux dommages lorsque le produit est utilisé pour des fins autres que celles auxquelles il est destiné.

#### Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Pas d'informations disponibles.